



GYMNASTIQUE SPORTIVE ET D'ENTRETIEN

Fondée en 1891

ASSOCIATION AGREE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MEMBRE DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE WATTRELOS

ET DE L'ENTRAIDE SPORTIVE WATTRELOSIENNE

Adresse : 66, rue de Toul,
59150 Wattrelos
Tel : 03 20 02 17 39

Inscription SAISON 2025 / 2026

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT ET EN TOTALITE pour valider l'inscription ou la préinscription

• 1 **certificat médical d'aptitude** à la pratique de la **GYMNASTIQUE** de moins d'un an pour les nouveaux adhérents (A faire notifier obligatoirement par le médecin)

• L'**attestation**, relative au questionnaire de santé, dûment renseignée et signée. (Si le certificat médical d'aptitude à la gymnastique est inférieur à 3 ans)

• 1 **photo d'identité récente**

• **Cotisation annuelle en totalité** en fonction de la section (Possibilité de différer les paiements (**3 mois maxi**))

***110.00 € pour les sections Compétition et Loisirs * 90.00 € pour les sections Baby et Ecole de Gym* 80.00€ pour Adultes**

• Paiement de préférence par chèque à l'ordre de : **LA PATRIOTE DE WATTRELOS**

• Feuille d'inscription dûment complétée en lettres **MAJUSCULES** et **signée**

• 1 boîte de mouchoir (Sections BABY et ECOLE de GYM)

Si votre enfant est inscrit en équipe de compétition, l'achat ou la location d'une tenue **peut être** à prévoir.

Les bénévoles n'ont la responsabilité des enfants que durant les heures des séances, qui vous seront communiquées lors de l'inscription et uniquement dans les locaux du gymnase. **Les enfants doivent être amenés et repris par les parents au gymnase.**

Une permanence est assurée du **lundi au vendredi de 18H00 à 20H00** pour tous renseignements et inscriptions

Licencié : **En majuscule**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tuteur légal **En majuscule**

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Parent 1 :

Nom et prénom

Téléphone :

Adresse électronique

:

Parent 2 :

Nom et prénom

Téléphone :

Adresse électronique

:

Contact d'urgence :

Nom et prénom

Téléphone :

Informations générales

J'autorise le club de La Patriote de Wattrelos à utiliser l'image de mon enfant OUI : ☐ NON : ☐
dans le but de promouvoir l'association sans contrepartie financière :

Cette inscription est-elle une **mutation** ? OUI : ☐ NON : ☐

Si oui, le nom du club :

Votre enfant souffre-t-il d'une **allergie** ? OUI : ☐ NON : ☐

Si oui, laquelle ?

Suite au dos

Règlement intérieur

Article 1 : *L'association assure des séances de gymnastique artistique féminine et masculine au gymnase du "Crétinier au complexe sportif 66 rue de Toul 59150 Wattrelos*

Article 2 : *Les inscriptions se font auprès du Comité Directeur du club et au gymnase, aux dates de qualification*

Article 3 : L'enseignement y est dispensé par des monitrices et moniteurs qualifiés ou en cours de qualification

Article 4 : *Tous les gymnastes doivent se conformer aux instructions reçues des monitrices et moniteurs, des membres du bureau de l'association ainsi qu'aux consignes prescrites portées à leur connaissance oralement et par voie d'affiches aux emplacements prévus à cet effet (vitrine, panneaux d'affichage)*

Article 5 : Les gymnastes ne peuvent en aucun cas quitter le cours avant la fin de la séance sauf information préalablement donnée par les parents et après autorisation des monitrices et moniteurs

Article 6 : A chaque séance, il incombe aux parents de s'assurer que le cours a bien lieu et de ne laisser l'enfant qu'en présence d'une monitrice ou d'un moniteur au gymnase. L'association se décharge de toute responsabilité en dehors des heures d'entraînement et hors gymnase

Article 7 : L'emploi du temps est établi en début de saison et ne peut être modifié que sur décision de la commission technique. L'information des décisions sera alors donnée aux parents oralement et par voie d'affichage

Article 8 : Il est formellement interdit d'utiliser les agrès de gymnastique en dehors des heures d'entraînement et sans la surveillance d'une monitrice ou moniteur

Article 9 : Tout incident ou accident immédiatement constaté sera pris en charge par l'encadrement. Les parents en seront aussitôt avisés

Article 10 : Par mesure de sécurité et d'hygiène, les gymnastes doivent se démunir de leurs bijoux, montres, colliers, et autres ornements et se présenter cheveux attachés. Il est également interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours. Les gymnastes possédant un téléphone portable sont tenus de le laisser à l'entrée de la salle. L'association ne saurait être retenue comme responsable en cas de perte ou de détérioration de ces objets

Article 11 : Il est strictement interdit de fumer dans le gymnase et les vestiaires

Article 12 : Les absences répétées et non justifiées par un mot des parents seront soumises à une décision du bureau. L'inscription pour l'année suivante ne sera pas systématique

Article 13 : Tout engagement dans un groupe compétitif implique la présence régulière aux entraînements et la participation aux différentes compétitions. L'engagement aux compétitions doit être respecté sauf cas grave justifié par certificat médical. Le non-respect de cet engagement entraînera un reclassement du ou de la gymnaste en gym-loisir. Pour toutes les compétitions par équipe, la possession de la tenue spécifique du club est obligatoire

Article 14 : Pour des raisons de sécurité, la présence des parents et amis des gymnastes n'est tolérée que 5 minutes avant et à la fin des cours et à l'entrée de la salle

Article 15 : La cotisation annuelle permet de couvrir les frais de fonctionnement, de licences et d'assurances. Elle est déterminée au plus juste. Et de ce fait, elle est due en totalité à l'inscription. Aucune remise ne sera consentie pour absentéisme quelle que soit l'origine

Article 16 : A l'exception des championnats nationaux et de ceux de zones éloignées, le club ne peut prendre en charge l'accompagnement des gymnastes lors des différents déplacements en compétitions. Les familles sont donc invitées à prendre toute disposition pour présenter les gymnastes ces jours-là

Article 17 : *L'adhésion à l'association "la Patriote de Wattrelos" implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Cette acceptation sera formalisée par la signature des parents sur la fiche d'inscription de la saison sportive*

Cadre Réservé à La PATRIOTE

- | | | | |
|-----------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| Baby Eveil | ☐ | Attestation médical | ☐ |
| Gym adaptée | ☐ | Certificat médical | ☐ |
| Ecole de Gym | ☐ | Cotisation | ☐ |
| Loisirs | ☐ | Photographie | ☐ |
| Pré compétition | ☐ | Pass'sport | ☐ |
| Compétition | ☐ | Saisie Informatique | ☐ |
| | | Demande de licence | ☐ |

Montant de la cotisation annuelle :Euros .

Règlement (☐ Chèque...Nombre.....) ☐ Espèces

Nom du tuteur légal :

Prénom :

Date :/...../2025

Signature :

.....